

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 5 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du conseil : 30 mai 2026

Nombre de conseillers présents : 23

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Vincent JOLLY, Maire.

Présents : MM. JOLLY V.- CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme ROUXEL M. - M. CHEVRIER N. - Mme BERNARD J. - M. LAMIS T. - Mme THOUZEAU J. - MM. DUBIN M. - CHAMPAIN F. - MARTINEAU D. - GUYON O. - CLAUTOUR G. - Mmes DELAVELLE M. - TOUZOT F. - GUYON J. - MULLER C. - M. HERCBERG F. - Mme BIZOT V. - M. FAGUIÈRES J.- Mmes ROUSSET C. - LOGEAS M.

Absents : Mme BERTAUD M-F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. BILLET A. qui a donné pouvoir à M. LAMIS T. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme MULLER C. - Mme VOISIN S. qui a donné pouvoir à Mme DELAVELLE M.

Secrétaire : Mme GUILLET Anne-Douceline

2026.62 - Les Amis de l'ADAMAD : nomination d'un représentant élu

L'ADAMAD (Association Départementale d'Accompagnement et de Maintien à Domicile) est une association loi 1901 à but non lucratif, implantée à l'échelle du département de la Vendée. Elle constitue un acteur majeur du secteur médico-social, dont la mission est de favoriser le maintien à domicile des personnes, en garantissant leur autonomie, leur bien-être et leur qualité de vie.

Sur le territoire de Saint-Jean-de-Monts, l'ADAMAD intervient auprès des habitants de plusieurs communes, dont Soullans, et propose une offre complète de services, comprenant notamment :

- ✓ des soins à domicile (service de soins infirmiers),
- ✓ une aide à la vie quotidienne (entretien du logement, préparation des repas, aide à la toilette, accompagnement),

- ✓ un soutien aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux familles.

Les actions de l'ADAMAD contribuent directement aux politiques locales de solidarité, en permettant le maintien à domicile des publics fragiles, en accompagnant le vieillissement de la population et en soutenant les aidants.

Afin d'assurer une représentation effective de la commune au sein de cette structure et de participer au suivi de ses orientations et de ses actions, il apparaît nécessaire de désigner un représentant chargé de siéger au conseil d'administration de l'association. Celui-ci se réunit en moyenne trois à quatre fois par an.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de voter à main levée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide avec les membres présents :

- **DE PROCEDER** à la désignation d'un représentant de la commune appelé à participer aux réunions du conseil d'administration de l'ADAMAD.

Les candidatures suivantes sont proposées au vote de l'assemblée :

- Madame BERNARD Justine
- Monsieur HERCBERG Frédéric

Madame BERNARD Justine

VOTE : **POUR : 22** **CONTRE : 5** **ABSTENTION : 0**

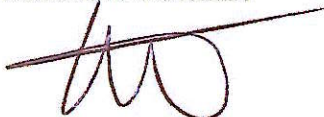
Monsieur HERCBERG Frédéric

VOTE : **POUR : 5** **CONTRE : 22** **ABSTENTION : 0**

Est désigné en qualité de représentant de la commune pour « Les Amis de l'ADAMAD », Madame BERNARD Justine

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance
Anne-Douceline GUILLET



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vincent JOLLY

